

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 OCTOBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 octobre 2012 à 20 heures 00, en la Mairie d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Thierry Beaudou, Maurice Levillain, Guillaume Llobet.

Absents excusés: Mrs Laurent Guérillon, Jean Fauvel.

Absents non excusés : Mrs Hubert Paillette et Francis DE Brandt

Mr Thierry Beaudou est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2012.

Rapport des commissions

Commission	Délégué	Remarques
COM/COM	Alain Lebouc	- Traitement des ordures ménagères La collecte en sacs transparents sur les communes-test d'Yvecrique, Amfreville et Berville a permis une diminution significative du volume à savoir moins 28 Tonnes. Projet Usine de méthanisation de BRAMETOT Malgré l'avis favorable de la Préfecture, Monsieur le maire fait part de sa réserve sur le choix technique retenu par le SMITVAD et sur le coût financier de l'exploitation de cette usine.

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative à été prise pour le règlement de travaux de voirie.

Dépenses	<u>022 (Dépenses imprévues)</u>	3000.00 €
Recettes	<u>61523 (Entretien voies et réseaux)</u>	3000.00 €

Délibération n° 31/2012

Transfert réseaux d'électricité.

Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant modification et révision des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) :

- l'exercice de la compétence : « maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité » par le SDE 76 à compter du 1^{er} juin 2012 ;
- d'une part, les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT qui posent le principe d'une répartition de patrimoine entre les communes en cas de retrait de compétence, et, d'autre part, les dispositions des articles

- L1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit le mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ces compétences ;
- La difficulté pour le SDE 76, les syndicats d'électrification en milieu rural du Département (SIERG) et les 690 communes de Seine-Maritime concernés par l'électrification rurale à mettre en œuvre les dispositions cumulées des articles L321-1 et L5211-25-1 du CGCT : délibérations des communes et des SIERG fixant les modalités de répartition du patrimoine (définition d'une clé de répartition), signature du procès-verbal entre le SDE 76 et chacune des 690 communes pour la mise à disposition des réseaux au bénéfice du SDE 76 ;
 - La possibilité, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de céder à l'amiable, sans déclassement préalable, les biens de personnes publiques qui relèvent du domaine public lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SMERGD OF de Doudeville vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;
- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension (Y compris les tarifs jaunes).
- Prend note que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SMERGD OF de Doudeville donne son accord sur ce mode opératoire.

Délibération n°32/2012

Modification Statuts Syndicat des Bassins Versants de la Durdent

Monsieur le Maire donne lecture des Statuts du Syndicat des Bassins Versants de la Durdent qui ont été modifiés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicats des Bassins Versants de la Durdent ci-annexés.

Délibération n°33/2012

Augmentation tarif repas cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle tarification

des prix du repas des Ecoles Mensire et Breton de Doudeville.

Pour l'année 2012-2013, le prix du repas est de 4.71 €, Monsieur le maire propose de porter la participation de la commune d'Amfreville-Les Champs à 1.44€, soit 3.27€ restant à la charge des parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, 4 voix pour 1 contre (Mr Paul Guérillon) cette augmentation des tarifs et décide de continuer la participation pour l'année scolaire.

Délibération n°34/2012

Projet santé territoire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département, la commune de Doudeville et l'ARS (Agence Régionale de Santé) avaient missionné la MSA (Mutuelle Santé Agricole) pour établir un diagnostic précis des besoins de santé sur le territoire du canton de Doudeville dans le contexte de la fermeture, fin 2011, de l'EHPAD CACHELEU. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Objectifs de la lettre de mission :

- Recenser les besoins permettant de renforcer le maintien à domicile des personnes âgées,
- Consolider la présence de professionnels de santé sur ce territoire,
- Créer des alternatives à la prise en charge en EHPAD,
- Intégrer l'évolution de la RPA (Résidence pour Personnes Agées) de Doudeville.

Cette lettre de mission a conduit à l'élaboration d'un rapport présenté en juin 2012.

Ce rapport expose la situation particulière du territoire de Doudeville en raison de 2 principales problématiques :

La fermeture de l'EHPAD

L'évolution défavorable de la démographie médicale.

et évoque les perspectives d'évolution possible avec un certain nombre de préconisations à savoir :

4 grandes orientations à développer :

- Renforcer l'offre de soin en regroupant les professionnels de santé sur un site unique.
- Proposer aux personnes âgées du territoire un habitat collectif adapté.
- Renforcer les dispositifs de maintien des habitants sur le territoire.
- Élaborer un programme d'actions de prévention santé en direction des personnes âgées.

Vu la lettre de mission de la MSA,

Vu le rapport de diagnostic médico-social et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide 2 voix pour (Mrs Alain Lebouc et Guillaume Llobet), 2 absentions (Mrs Thierry Beaudou et Maurice Levillain) et 1 contre (M. Paul Guérillon) **d'émettre un avis défavorable sur le projet de santé de territoire tel qu'il est proposé et décrit ci-dessus.**

Informations & Questions diverses

Monsieur le Maire tiens à remercier M. Didier Guérillon pour la remise en état de la grille du cimetière.

Questionnaire projet Pré PAVE : (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Monsieur le Maire donne lecture du projet pré PAVE qui a été établi par l'ATESAT de Dieppe.

Quelques améliorations devront être réalisées dans la commune pour le cheminement des personnes handicapées et à mobilité réduite dans les années futures.

Un questionnaire va être distribué à chaque habitant courant octobre afin de connaître les habitudes de déplacement vers les centres d'intérêt de la commune, afin de comprendre et évaluer les actions à mener pour rendre la commune plus accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Travaux voiries Mairie :

Différents travaux de voirie et de gestion des eaux pluviales ont été effectués durant l'été :

- Aménagement voirie et gestion du pluvial D20 route de Rouen devant l'entrée de l'entreprise Pagès
- Repositionnement de la plaque d'égout au carrefour devant la mairie (suite à plusieurs réclamations pour pneus coupés)
- Réfection du trottoir le long de la cour de la salle communale pour sécuriser la descente des cars scolaires.
 - **Travaux à envisager en 2013**
 - *Prolongement du trottoir le long du bâtiment communal pour les mêmes raisons de sécurité.*
 - *Aménagement du passage piéton D20 :
Création d'un abaissé de trottoir côté MMme Bérard et reprise de l'enrobé côté MMme Brochet.
Pose de bandes podotactiles.*
 - *Pose de rampes ou mains courantes accès mairie et salle communale*
 - *Aménagement de la rampe d'accès de la salle communale :
Pose d'une bordure chasse-roues.*

Signalisation carrefour D27 route de Berville et D89 route de la Fosse au Loup.

Comme convenu la DDR (Direction des Routes) de St Valery a procédé à la pose de 2 panneaux STOP route de la Fosse au Loup et au déplacement des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h route de Berville.

Utilisation des produits phytosanitaires : (exemple désherbant glyphosate)

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 fixant de nouvelles limites à l'utilisation de produits phytosanitaires :

Article 2 - Dispositions particulières :

Sont strictement interdits l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout ;

Sont interdits l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire sur et à moins d'un mètre du reste du réseau hydrographique, à savoir les fossés, mares, bétouilles, marnières, cours d'eau, collecteurs et bassins d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages, même à sec, n'apparaissant pas sur les cartes IGN au 25 000^{ème} ou non recensés par arrêté préfectoral.

Cette démarche vise à protéger la ressource en eau.

La commune s'est engagée à diminuer l'utilisation du glyphosate :

suppression du traitement sur les chemins d'exploitation hameau de Yémanville remplacé par un fauchage à plat 2 fois par an.

Pour l'année 2013, l'agent d'entretien suivra une formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Gestion des eaux pluviales :

Dans le cadre du schéma de gestion des eaux pluviales réalisé en 2010 un projet de création d'une mare route de la Fosse au Loup D89 en relation avec le Syndicat des Bassins Versants est présenté au conseil municipal.

Ce projet pourrait se réaliser en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15 et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion du conseil est prévue courant décembre 2012.